

## LES RÉSEAUX 4G DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DEPLOIENT DANS VOTRE QUARTIER

Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).

Cette technologie apporte des **capacités supplémentaires** par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de **répondre aux besoins croissants** des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile. Elle apporte un **meilleur débit**, des échanges de **données plus rapides** ainsi que de **nouveaux contenus et usages** pour le grand public et les entreprises.

Dans certains cas, la 4G peut **affecter la réception des chaînes de télévision**, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique<sup>1</sup>.

Pour y remédier, un **dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

SI VOUS CONSTATEZ DES PERTURBATIONS, APPELEZ LE :

**0 970 818 818**

*Appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h à 19h*

Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble d'appeler ce numéro.

Pour plus d'informations : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

En cas de **brouillage avéré** par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes recontacté dans **les 3 jours maximum** pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des **solutions identifiées** pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs mobiles. Vous pouvez bénéficier d'une **intervention gratuite** en appelant le 0 970 818 818 (appel non surtaxé).

<sup>1</sup> Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.